



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque d'effectif policier et création d'une BAC en Meurthe-et-Moselle

Question orale n° 818

Texte de la question

M. Frédéric Weber attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation sécuritaire particulièrement préoccupante dans sa circonscription, située à la frontière entre la France, la Belgique et le Luxembourg. M. le député rappelle qu'il y a près d'un an, il avait déjà alerté le Gouvernement sur les tensions observées sur ce territoire. À cette occasion, le prédécesseur de M. le ministre avait reconnu la réalité de ces difficultés et indiqué que des réflexions étaient engagées, notamment en vue de la création d'une brigade anticriminalité. Or, un an plus tard, aucun aboutissement concret ne semble avoir été donné à ces engagements. Plus préoccupant encore, les éléments récemment communiqués par les représentants des forces de l'ordre font état d'une dégradation de la situation. Les renforts obtenus à la suite des mobilisations récentes apparaissent fragiles. Ainsi, une vingtaine d'agents affectés à l'hôtel de police de Mont-Saint-Martin Villerupt pourraient quitter leurs fonctions dans le cadre de mouvements de mutation, sans garantie de remplacement. Par ailleurs, des difficultés structurelles persistent, notamment un déficit d'encadrement intermédiaire, une proportion importante d'effectifs jeunes ou peu expérimentés, ainsi que des capacités opérationnelles limitées. En outre, le projet de création d'une brigade anticriminalité, pourtant engagé, n'a pas été reconduit, ce qui constitue un abandon de fait de cette initiative. À ces difficultés s'ajoute un problème manifeste d'attractivité du territoire. Les postes proposés peinent à trouver preneurs et, de manière paradoxale, certains agents souhaitant rejoindre le département n'ont pu y être affectés en raison de critères d'ancienneté, malgré les besoins urgents identifiés sur le terrain. Il en résulte une situation particulièrement préoccupante, caractérisée par un territoire reconnu comme sensible, des besoins clairement établis, mais une réponse de l'État insuffisante et des moyens susceptibles de diminuer. M. le député souligne pourtant l'existence de leviers d'action concrets, tels que la revalorisation de l'indemnité de résidence, aujourd'hui inadaptée à la réalité locale marquée par une forte hausse du coût du logement liée à la proximité du Luxembourg, la mise en place de primes spécifiques, le développement de dispositifs de fidélisation des agents, ainsi que le renforcement de l'encadrement et des fonctions spécialisées. Il estime également nécessaire d'adapter les critères de mutation afin de mieux tenir compte des urgences opérationnelles. Dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à la création d'une brigade anticriminalité dans ce secteur et quelles mesures immédiates il compte prendre afin de prévenir une dégradation supplémentaire des effectifs, notamment d'officiers de police judiciaire, et de garantir la sécurité des habitants.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DE POLICE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme la présidente . La parole est à M. Frédéric Weber, pour exposer sa question, no 818, relative aux effectifs de police en Meurthe-et-Moselle.

M. Frédéric Weber . Il y a près d'un an, j'alertais ici même le gouvernement sur la situation sécuritaire particulièrement préoccupante dans ma circonscription, à la frontière entre la France, la Belgique et le Luxembourg. À cette occasion, votre prédécesseur reconnaissait la réalité des tensions sur ce territoire et indiquait que des réflexions étaient en cours sur la création d'une brigade anticriminalité. Un an après, force est de constater que rien n'a été fait.

Pire encore, les derniers éléments transmis par les représentants des forces de l'ordre font état d'une dégradation de la situation. Les renforts acquis ces derniers mois à la suite de mobilisations restent fragiles. Une vingtaine d'agents pourraient ainsi quitter l'hôtel de police de Mont-Saint-Martin-Villerupt par mouvement de mutation, sans garantie de remplacement. En même temps, les difficultés structurelles demeurent : manque de supervision intermédiaire, effectifs jeunes ou peu expérimentés, capacités opérationnelles limitées.

Ce qui est plus inquiétant encore, c'est que le projet de création d'une brigade anticriminalité, qui avait pourtant été lancé, n'a pas été reconduit. C'est là un abandon de fait. Un problème d'attractivité évident s'ajoute à cela. Les postes proposés manquent de preneurs et, plus révélateur encore, des agents souhaitant rejoindre le département n'ont pu y être affectés faute d'ancienneté suffisante, malgré les besoins urgents sur le terrain. Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale : un territoire dit sensible, des besoins clairement exprimés, mais une réponse de l'État qui tarde et des moyens qui risquent même de diminuer.

Pourtant, des solutions existent. Il convient d'abord de revaloriser l'indemnité de résidence, qui ne correspond plus à la réalité locale, alors que le coût du logement a explosé sous l'effet de la proximité du Luxembourg. D'autres pistes sont également à envisager, telles que la mise en place de primes spécifiques, le développement de dispositifs de fidélisation des agents ou encore un renforcement de l'encadrement et des fonctions spécialisées. Il importe également d'adapter les critères de validation des mutations en tenant compte du contexte et de l'urgence, au lieu de s'enfermer dans des carcans procéduriers absurdes. Ce sont autant de leviers opérationnels qui permettraient non seulement de stabiliser les effectifs, mais aussi de rendre enfin ce territoire attractif pour les policiers.

Monsieur le ministre, le temps n'est plus à la réflexion, mais à l'action. Le gouvernement entend-il donner enfin une suite concrète à la demande de création d'une brigade anticriminalité dans ce secteur ? Et surtout, quelles mesures immédiates compte-t-il prendre pour éviter une dégradation supplémentaire des effectifs, notamment d'officiers de police judiciaire (OPJ) et garantir la sécurité des habitants ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur.

M. Jean-Didier Berger, *ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur* . Je me suis rendu il y a quelques semaines dans votre département. À cette occasion, j'ai rencontré beaucoup de policiers, de gendarmes et d'élus locaux, qui m'ont fait part de leur attachement à la sécurité dans votre département. Comme vous le savez, le gouvernement fait en sorte, à travers le projet de loi Ripost – réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens –, d'augmenter les dispositifs et les moyens des équipes des forces de sécurité intérieure sur le terrain, pour leur donner les moyens d'agir.

Mais nous avons déjà agi sur les effectifs : 10 000 postes de policier et de gendarme avaient été supprimés dans notre pays et nous les avons remis sur le terrain. Dans tous les départements, il y a eu des effectifs supplémentaires, ce qui nous permet d'obtenir de meilleurs résultats au service de nos compatriotes. Cela s'est également traduit par la volonté du président de la République de déployer 239 brigades de gendarmerie supplémentaires dans tous les départements concernés.

S'agissant de la circonscription de police nationale de Longwy-Villerupt, elle comptait 107 agents au 31 mars 2026, comme en 2024. Les effectifs sont donc stables. Cette circonscription peut également compter sur 155 réservistes ainsi que sur le déploiement de tous les effectifs de la direction interdépartementale de la police nationale de Meurthe-et-Moselle, qui compte 1 129 agents et près de 150 réservistes. Mais surtout, depuis le début de l'année, deux élèves gardiens de la paix ont rejoint cette circonscription. Ils s'ajoutent aux cinq élèves gardiens de la paix qui y avaient été affectés l'année précédente. Je comprends que vous vous inquiétiez des départs, mais il faut aussi, pour avoir une vision objective des choses, se féliciter de ces arrivées.

S'agissant de la brigade anticriminalité dont vous avez parlé, c'est un objectif que nous nous sommes fixé à la suite d'une réflexion menée en 2025. Vous le savez, plusieurs postes ont été ouverts, mais force est de constater qu'ils n'ont pas pu être pourvus, et nous le regrettons. Le projet avait été présenté aux représentants du personnel et nous avons avancé dans cette direction. Par conséquent, et pour assurer l'efficacité du service, nous avons donné la priorité au dispositif judiciaire et au renforcement du groupe de sécurité de proximité

(GSP), qui constitue une unité de sécurisation, d'appui, d'intervention et de lutte contre la délinquance locale, avec l'objectif d'assurer une présence sept jours sur sept.

Je voudrais rendre hommage au dévouement, à l'abnégation et à la volonté de tous les agents des forces de sécurité intérieure dans votre département, ainsi qu'aux agents des polices municipales qui interviennent en complémentarité dans le cadre du continuum de sécurité.

Je crois que c'est nous efforçant d'avancer dans toutes ces directions que nous continuerons à obtenir les bons résultats, les résultats encourageants, que nous connaissons dans votre département.

Mme la présidente . La parole est à M. Frédéric Weber, pour quelques secondes.

M. Frédéric Weber . Les paroles, c'est bien, mais la brigade des mineurs va passer de trois à un enquêteur au 1er septembre. Voilà l'actualité.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Weber](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 818

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

Réponse publiée le : 1er juillet 2026, page 6866

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)